

Dans cette rubrique nous mettons en avant l'originalité d'actions mises en œuvre par les collectivités locales adhérentes de l'ANEV (communes ou communautés de communes, départements ou régions) dans les domaines concernant l'environnement, le social ou la gestion des terroirs, des paysages, de l'eau ou du maintien de l'activité viticole. Dans ce numéro : Valréas (Vaucluse).

L'ENHERBEMENT SUBVENTIONNÉ

Lassée de voir sa voirie et son réseau de collecte d'eaux pluviales régulièrement envahis par des coulées de boue et du sable, interpellée par les riverains subissant ses nuisances (inondations de 1992, 1993 et 1997), la municipalité de Valréas (Député-Maire Thierry Mariani) a voulu sensibiliser les vignerons et propriétaires fonciers responsables de ces dégâts. Pour ce faire elle a mis sur pied en 1998 en concertation avec la chambre d'Agriculture de Vaucluse une action pilote en matière de lutte contre le ruissellement des boues et la prévention des inondations. Plutôt que de traiter les conséquences, il a été choisi de s'attaquer aux causes : déboisement, érosion et travail intensif des terres agricoles. Un programme d'enherbement contrôlé de parcelles et la réalisation d'aménagements fonciers et hydrauliques a été mis sur pied. Ce premier plan a permis d'enherber 10 hectares sur un des bassins versants les plus exposés (Budget communal de 45 734 euros). Fort de l'excellence des résultats obtenus, une deuxième phase a eu lieu en 2001/ 2002 (13 agriculteurs et 19 hectares enherbés) pour un total de près de 26 000 euros sur 5 ans. La subvention versée à l'agriculteur représente 274 euros (1 800 F) par hectare enherbé et par an. Celui-ci s'engage à modifier ses pratiques culturales en aménageant les parcelles (restauration des talus, remise en état des sols) et en engazonnant les zones à risques.

Outre le caractère paysager d'une telle pratique, cet enherbement permet de maintenir les couches superficielles du sol* (les plus riches et les plus vulnérables) et également de réguler les eaux de ruissellement, de jouer un rôle de filtre pour la terre mais aussi pour les fertilisants ou les produits phytosanitaires. Enfin cette technique favorise le développement de la faune sans pour autant nuire à la qualité du raisin (gain de degré, de couleur et de structure,



*Les vignes enherbées,
une protection efficace.*

meilleure aptitude du vin au vieillissement) et pour un petit peu de travail en plus elle fait beaucoup pour l'environnement et sa protection. C'est en tous cas la conclusion relevée à Valréas par tous les participants (élus, techniciens et vignerons) lors de la présentation de la deuxième phase du programme. On a d'ailleurs pu constater l'efficacité du programme lors des dernières pluies en début septembre aucune trace de terre n'ayant envahi les routes, contrairement à ce qui se passait auparavant ou à ce qui se passe ailleurs, alors qu'il est tombé plus de 120 mm d'eau en quelques heures.

* En moyenne, les sols occupés par la vigne perdent 70 à 80 cm d'épaisseur après 12 années d'utilisation et un orage sur un sol nu peut décapier jusqu'à 4 tonnes de terre par hectare alors qu'un sol enherbé limite les pertes de 80 %.



*Elus,
techniciens
et vignerons
de Valréas
unanimes.*